

Le mot du CRE

► Evaluation collective des ouvrages hydrauliques sur le bassin versant aval

Sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay, **55 ouvrages** ont été recensés dans le cadre de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien « Rivières et Zones Humides », dont **29 sur cours d'eau** et **26 sur les secteurs de marais**.

Avant de réaliser tout travaux sur ces ouvrages hydrauliques, **une analyse avec une évaluation collective** doit être réalisée afin de définir un **programme d'actions et un règlement de gestion** permettant de concilier la **continuité écologique du cours d'eau** (débit, piscicole, sédimentaire, accès aux zones de frayères...) et les **usages** (irrigation, pêche, chasse...).

L'évaluation collective des ouvrages hydrauliques est réalisée par un **groupe multi-acteurs local** composé des propriétaires et des gestionnaires de chaque ouvrage, des élus des communes concernées ainsi que des usagers (agriculteurs, pêcheurs...).

Ces groupes de travail sont animés par le Syndicat Mixte des Marais et le SAGE, et s'appuient techniquement sur la cellule « marais et rivière » du Conseil Général de la Vendée et la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

Les pistes d'actions et de gestions ainsi ébauchées seront ensuite discutées avec les services de la police de l'eau (DDEA et ONEMA), les financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Général de la Vendée et Région des Pays de la Loire) et les autres partenaires tels que le Forum des Marais Atlantiques, afin de s'assurer de leur pertinence vis-à-vis de la réglementation.

Contacts : MM. Ludovic PRIOU et Fabien BRIDONNEAU, techniciens du Syndicat Mixte des Marais
Tél 02 51 54 28 18

► Bientôt, des actions sur les cours d'eau en amont des barrages

Dans le nouveau contrat territorial, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande aux syndicats d'eau d'inclure un programme de restauration des cours d'eau : le **Contrat Restauration Entretien rivière**. C'est dans cette démarche que les syndicats d'eau en amont des barrages de la Vie et du Jaunay ont commencé techniquement et financièrement à faire le point sur les travaux nécessaires à l'**amélioration morphologique de nos cours d'eau** contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau. Aujourd'hui, les syndicats d'eau engagent une concertation avec les communautés de communes pour la mise en place de ce projet courant 2010.

Contacts : Benjamin HEMION et Laurent MOUNEREAU - Techniciens bassin versant du Jaunay et d'Apremont - Vendée Eau - Agence d'Aizenay - Tel : 02 51 98 12 59

Brèves

► Etude des zones d'érosion sur le bassin versant

Depuis le début de l'année, le SAGE a lancé une étude visant à cartographier les sous-bassins versants les plus sensibles à l'érosion des sols.

L'étude est un outil d'évaluation des bassins versants les plus contributeurs aux apports polluants par ruissellement vers les cours d'eau (apport de matière organique, phosphore, matières en suspension) et de hiérarchisation géographique des actions à entreprendre (aménagement de ralentissement dynamique, mesures agri-environnementales).

Les études préalables sont lancées : élaboration de la carte pédologique avec l'INH d'Angers, analyse de l'occupation des sols par l'INRA de Rennes. Le suivi de l'étude sera réalisé par le groupe « érosion des sols ».



Ecluse de la Pinsonnière



Personnel

Départ du chargé de mission zones humides

Depuis avril 2007, Yann JEANDENANS était en charge de l'inventaire des zones humides du bassin versant de la Vie et du Jaunay au sein de la cellule d'animation du SAGE. L'inventaire de terrain est aujourd'hui terminé, les 37 communes ont pratiquement toutes délibérées.

Depuis le 1er Juillet, Yann a rejoint un syndicat de rivière situé en Charentes. Nous le remercions pour le travail effectué durant ces 2 années avec force de compétence et de conviction et lui souhaitons bon vent.

Arrivée d'un agent des marais

Alexandre PELLETIER est un nouvel agent du Syndicat mixte des Marais. Titulaire d'un BTS Gestion et Protection de la Nature et d'un certificat de spécialisation « technicien cynégétique », il sera en charge de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (ragondins, rats musqués, plantes aquatiques,...).



Le personnel du Syndicat se compose donc de 5 agents :

- Anne BARBIER, animatrice du SAGE
- Fabien BRIDONNEAU, technicien de rivière
- Régine JOUBERT, secrétaire comptable
- Alexandre PELLETIER, agent des marais
- Ludovic PRIOU, technicien de rivière et animateur du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de la Vie et du Jaunay
Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
36 rue du Bourg - 85800 Givrand
Tél 02 51 54 28 18 / Fax 02 28 10 95 48
Site : www.gesteau.eaufrance.fr - www.viejaunay.com

Directeur de la Publication :
Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE, Sénateur.

Contact : Anne BARBIER - Tél 02 28 10 94 37
Mail : sage.viejaunay@wanadoo.fr
Rédaction : Groupe communication du SAGE

Crédits photos : SMMVLJ, fédération de Pêche

la Lettre

DE LA GESTION DE L'EAU

Vie & Jaunay

Gérer l'eau à l'échelle du bassin

ÉDITORIAL

Comment concilier « développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau » ? C'est en réponse à cette interrogation que les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été créés. Le SAGE, élaboré à l'échelle du bassin versant de la Vie et du Jaunay, est un outil de planification dont l'objectif principal est la recherche d'un **équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages**.

Depuis juillet 2003, nous nous sommes attelés à l'élaboration du SAGE. La Commission Locale de l'Eau a validé, en décembre 2007, un projet avant de le proposer à **enquête publique puis à l'approbation des services du préfet**.

L'approbation du SAGE constitue l'aboutissement d'un long travail de réflexion, de concertation, avec les acteurs du territoire (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, propriétaires,...) et d'efforts conjoints de la CLE et du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Cependant, cette approbation n'est pas la fin du processus, mais le **démarrage de la phase d'actions concrètes en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**.

Cette phase de mise en œuvre du SAGE est l'affaire de tous, ce n'est que l'effort conjoint de tous les acteurs de notre territoire qui nous permettra d'atteindre le bon état des eaux. Notre territoire est **riche de cette ressource en eau et de milieux aquatiques remarquables mais aussi d'hommes et de femmes** qui ont su et sauront encore l'enrichir. C'est tout **l'enjeu du SAGE d'être le moteur** qui impulsera les actions menées par les collectivités, les entreprises, les particuliers et les agriculteurs.

Le SAGE et le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay anticipent déjà la mise en place d'actions concrètes et auront en charge de nourrir cette dynamique locale en faveur de la ressource en eau. Vous découvrirez dans cette lettre qu'à ce jour ils réalisent la mise en place du **réseau de suivi de la qualité de l'eau, des études sur les surfaces sensibles à l'érosion et de la concertation autour des ouvrages hydrauliques**. Ces actions ont pour philosophie de « **mieux connaître pour mieux agir !** »

Bonne lecture.



Jean-Claude MERCERON,
Sénateur de la Vendée,
Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie,
du Ligneron et du Jaunay,
Président de la Commission Locale de l'Eau.

N°11 - Novembre 2009

SOMMAIRE

UN NOUVEAU SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE, LES DERNIÈRES DÉCISIONS

AU FIL DU SAGE

LE MOT DU CRE

BRÈVES

UN NOUVEAU SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Interview de M. Jean BUCHOU, Vice-Président du SAGE pour le bassin en aval des 2 barrages



Quels sont les objectifs de ce suivi ?

Les objectifs prioritaires du SAGE sont l'amélioration de la qualité des eaux, dans l'optique d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau avant 2015, et l'amélioration des milieux aquatiques du bassin de la Vie et du Jaunay. Pour atteindre ces objectifs, un des outils essentiels est la mise en place d'un **réseau de suivi de la qualité des eaux et des milieux**. Cet outil permet de mieux connaître **les éléments en excès ou absents provoquant un mauvais fonctionnement du cours d'eau ou du ruisseau**.

Un suivi lié à l'application de la Directive Cadre sur l'Eau est déjà en place sur le bassin à travers le RCS* et le RCO* mais il est réalisé sur les grands cours d'eau.

Mettre en place un réseau complémentaire permet d'affiner notre connaissance sur l'état chimique et biologique des ruisseaux et ainsi prioriser les actions de reconquête de la qualité de l'eau. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, il est essentiel de connaître leur qualité pour avoir une réponse adaptée au terrain et ainsi être beaucoup plus efficace.

Pourquoi un suivi spécifique pour l'aval ?

• Afin d'équilibrer, entre l'amont et l'aval, le réseau de surveillance, le SAGE a mis en place 12 nouveaux points de suivi.

En effet, les bassins en amont des barrages d'Apremont et du Jaunay, font l'objet d'un suivi local important, notamment dans le cadre des programmes Eau Vendée Environnement (EVE) par les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable.

Quelles analyses sont conduites ?

De nombreux paramètres sont évalués plusieurs fois par an notamment les nitrates, phosphates, matières organiques, pesticides mais aussi les organismes vivants dans l'eau, à l'aide de l'IBGN* ou de l'Indice Poissons*. Tous ces éléments sont révélateurs des dysfonctionnements des cours d'eau et des pressions qu'ils subissent. Nous aurons alors les moyens de définir les actions à mener et saurons où les mener. Nous verrons aussi le bénéfice des actions déjà conduites et ainsi évaluerons leur efficacité.



La Petite Boulogne

Réseau de suivi de la qualité des eaux du bassin versant de la Vie et du Jaunay



Sur le terrain sont mesurés la température, l'oxygène dissous, le pH et la conductivité. Les autres analyses chimiques sont conduites par le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée.



ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE, LES DERNIÈRES DÉCISIONS

Bureau de la CLE, le 8 décembre 2008 :

- Lancement de la relecture juridique du projet de SAGE
- Bilan de la phase de consultation sur le projet de SAGE, prise en compte des observations
- Mise en place des commissions de travail amont et aval pour l'élaboration des contrats territoriaux
- Mise en place du groupe communication.

Bureau de la CLE, le 12 janvier 2009 :

- Choix du prestataire pour la relecture juridique (cabinet Coudray, de Rennes)
- Présentation de la charte graphique du site internet.

Bureau de la CLE, le 7 mai 2009 :

- Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne
- Validation des groupes thématiques pour la préparation du Contrat Territorial aval
- Validation du groupe technique « érosion des sols »
- Présentation des conclusions de la relecture juridique.

Préparation des contrats territoriaux

En parallèle à la finalisation du projet de SAGE, les étapes préalables à sa mise en œuvre sont lancées afin d'être opérationnel dès l'arrêté préfectoral d'approbation.

• Sur le bassin versant aval, suite à une réunion d'information générale le 16 mars, les groupes thématiques « Collectivités et entreprises » et « Agriculture et milieux naturels » se sont réunis les 18 juin et 6 juillet dernier afin de construire un programme d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du SAGE.

• Sur les bassins amont, le programme de protection de la ressource en eau Eau Vendée Environnement porté par les syndicats d'eau du Pays de Brem et du Jaunay et de la Haute Vallée de la Vie continue et propose de nouvelles actions à partir du 1er janvier 2010. Les axes de travail restent les mêmes avec principalement : des mesures de lutte contre les pollutions par les nitrates, les phosphates et les pesticides dans l'eau de nos rivières.



AU FIL DU SAGE...

Suite à la phase de consultation des collectivités, chambres consulaires et organismes publics, une relecture juridique du projet de SAGE a été conduite en ce début d'année. Le cabinet Coudray a suggéré d'améliorer la structuration et la lisibilité du projet avant sa mise à l'enquête publique. Par ailleurs, le bureau a proposé que la carte des zones humides validées par délibérations des communes soit intégrée au règlement du SAGE.

Décembre 2005	Etat des lieux
Juin 2006	Diagnostic global
Février 2007	Tendances & scénarios
Avril 2007	Choix de la stratégie
Décembre 2007	Les produits du SAGE
Janvier à septembre 2008	Consultation
Décembre 2008	Bilan de la consultation
Mai 2009	Relecture juridique
En cours	Modification du projet
2009 - 2010	Approbation par arrêté préfectoral

Le Dico du SAGE...

Les Indices Biologiques

La composition des peuplements aquatiques varie en fonction des paramètres du milieu (température, pente, dureté, oxygène dissous, pollution...). L'étude des différents organismes présents dans l'eau permet ainsi d'avoir une idée de la qualité de l'eau et même de la rivière en général.

On parle alors d'indices biologiques comme l'IBGN et l'indice poissons.

* **IBGN** : L'Indice Biologique Global Normalisé constitue une méthode d'évaluation de la qualité de l'eau (matières organiques essentiellement) et des habitats des petits cours d'eau peu profonds. Une note allant de 0 à 20 est attribuée au niveau d'une



station de mesure après étude du peuplement d'invertébrés aquatiques des cours d'eau (larves d'insectes, mollusques, vers, crustacés, ... de taille supérieure à 0,5 mm).

* **Indice Poissons Rivière** : Cet indice est établi à partir des peuplements piscicoles. Les espèces indicatrices utilisées sont celles les plus exigeantes sur la qualité du milieu comme le brochet pour les milieux cyprinicoles (rivières lentes de plaine), et l'ombre ou les cyprinidés d'eaux vives (barbeau, vandoise...) pour les milieux intermédiaires. Un cours d'eau en bon état est un cours d'eau dans lequel on peut trouver les espèces de poissons indicatrices dans la quantité et la diversité qu'autorisent les caractéristiques du milieu naturel.



Crédit photos : Fédération de pêche de la Vendée

* **RCS** : Réseau de Contrôle de Surveillance. Il permet d'évaluer l'état général des eaux et les tendances d'évolution.

* **RCO** : Réseau de Contrôle Opérationnel. Son rôle est d'assurer le suivi des masses d'eau qui ne pourront pas atteindre le bon état des eaux en 2015.

